

FIN DE LA RÉCRÉATION, ON ARRÊTE TOUT !

Madame, Monsieur, ami(e)s chasseurs,

Comme annoncé suite à la publication de l'Arrêté préfectoral du 06 novembre dont nous avons dénoncé la teneur, la Fédération des chasseurs s'est réunie ce mardi 10 novembre pour statuer sur la suite à donner à cette séquence.

Avant toute chose, sachez que les services de la Préfecture nous informent ce jour 10 novembre d'une instruction ministérielle, claire, **PRÉCISE** (enfin devrions-nous dire...), qui demande aux Préfets **d'interdire la chasse** autre que celle du grand gibier ou des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, **Y COMPRIS dans un rayon d'1 km du domicile et dans la limite d'1 heure par jour**, tel que le permettait jusqu'à présent l'article 4 du Décret ministériel du 29 octobre 2020 (Décret COVID/Confinement).

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques **va donc modifier son Arrêté du 06 novembre** pour se mettre en conformité avec cette Directive. Nous le publierons sur notre site dès réception.

Fin de la récré, tout le monde rentre !

Cette instruction, **bien que discriminatoire** en ce qu'elle autorise une personne à cueillir des champignons dans les bois autour de son domicile **mais pas à chasser ou à pêcher**, à promener son chien **mais pas à lui offrir une bécasse**, a au moins le mérite de mettre un terme à une belle cacophonie sur le sujet. Il était temps...

Mais elle confirme aussi que, malgré les doutes et les commentaires divers (que nous comprenons parfaitement au vu de l'imbroglio savamment entretenu par certains), nous avons eu raison de **maintenir constante notre communication** en ce sens, car il n'existait jusqu'à présent **aucun texte officiel interdisant de chasser dans ces conditions**, bien que restreintes. Et que les chasseurs n'étaient pas des citoyens de seconde zone, mais des citoyens à part entière, avec les mêmes droits que les autres.

Rien que pour cela, nous ne regrettons pas d'avoir tenu bon malgré certains messages de désinformation voire de manipulation, **et nous avons noté avec intérêt que de nombreuses Fédérations, partout en France et près de nous, ont eu le courage de tenir le même discours.**

Si toutefois au cours de cette période d'incertitude, des chasseurs s'étaient fait verbaliser dans ces circonstances d'1h/1km **malgré le respect des 5 consignes obligatoires** (1h maximum, 1 km maximum du domicile, départ à pied depuis le domicile, action de chasse seul ou avec une personne issue du même foyer, port obligatoire de l'attestation dérogatoire de sortie remplie avec case n°6 cochée), nous les invitons à prendre contact avec la Fédération.

Ce point de règlement étant désormais tranché, nous continuons de penser, au-delà du contexte sanitaire que vous connaissez tous, que les décisions prises en matière de chasse par notre Ministère et en cascade par les Préfets sont hautement discriminatoires et source d'incompréhension : va pour des battues à 30 personnes, mais pas question de chasser en solitaire, seul dans les bois. Nous n'ignorons pas que les Préfets obéissent à des consignes du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) dans cette affaire, que leur marge de manœuvre est limitée, et qu'ils ont bien d'autres sujets à traiter.

Un Ministère qui tente de nous expliquer qu'il existerait aujourd'hui en France une chasse « utile », celle du grand gibier et des ESOD, et une chasse « superflue », dite de loisir. Par contre, ces chasseurs sont **TOUS** bons pour payer, les « utiles »... et les autres !

L'Etat compte aujourd'hui sur les chasseurs parce qu'il pressent que sans eux, la situation sur le front des dégâts mais aussi des collisions routières risque de devenir rapidement explosive.

De fait Madame la Ministre, sachez que les chasseurs n'acceptent pas d'être considérés comme les « idiots utiles » de l'Ecologie !

Nous traversons une crise sanitaire exceptionnelle, dont personne ne doit contester la gravité. Aussi et dans ces conditions, il est pour le moins « audacieux » (pour rester courtois) d'interdire aux chasseurs **de se promener seuls dans les bois**, mais leur demander dans le même temps **de se réunir à 30 en battue**, simplement parce que cela arrange en haut lieu !

De qui se moque-t'on ?!

Dans ce contexte pour le moins incongru, et pour répondre à l'inquiétude légitime de nombreux chasseurs soucieux de leur sécurité sanitaire et de celle des autres, **la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques réunie en Conseil d'Administration ce mardi 10 novembre appelle l'ensemble des chasseurs à la plus grande prudence**, dans la mesure où personne ne peut garantir à 100% la sécurité sanitaire des participants aux battues au grand gibier. Dans ces circonstances, **le civisme doit prévaloir et le meilleur moyen de faire obstacle à la propagation du virus du COVID-19 demeure encore de rester confiné chez soi.**

Cette séquence douloureuse sera, nous l'espérons tous, la plus courte possible. Il en va avant tout de la survivance de notre modèle de société, mais aussi de notre art de vivre, dont la chasse et la pêche sont des composantes vivaces en milieu rural.

Nul ne sait le temps qu'elle durera. Fin novembre ? Davantage ? Nous verrons bien.

Dans le même temps, le Président de la Fédération Nationale Willy SCHRAEN nous informe ce jour de son intention de déposer un recours hiérarchique auprès du 1^{er} Ministre, afin que les chasses individuelles puissent être prises en compte dans les Arrêtés préfectoraux, autrement qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Arguant du fait notamment que la recrudescence de l'influenza aviaire (nous venons de passer d'une situation de risque modéré à risque élevé !), tout comme la vigilance vis-à-vis de la peste porcine africaine justifie plus que jamais le rôle de sentinelle sanitaire joué par les chasseurs.

Nous vous invitons à ce propos à visionner l'interview de Willy Schraen en ligne sur notre site.

De son côté, **le Conseil d'Administration de la Fédération des chasseurs 64 a décidé ce mardi 10 novembre de déposer un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet contre l'Arrêté préfectoral en vigueur**, pour défendre la chasse individuelle en ce qu'elle présente autrement moins de risques que la chasse collective à 10, 20 ou 30 participants.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler à tous ceux qui nous observent qu'il existe différents modes de chasse, mais **il n'y a qu'une CHASSE** et elle se doit d'être **solidaire et indivisible**.

La séquence agitée que nous traversons est l'occasion pour nous de montrer que la famille des chasseurs est soudée dans les moments de plaisir comme dans les épreuves qu'elle affronte. Après la chasse aux gluaux, le RIP et les chasses traditionnelles, voilà désormais que notre Ministre pas en manque d'inspiration nous invente un nouveau concept : les chasseurs utiles, et les autres... ! **Il nous faut serrer les rangs** dans cette période troublée afin de ne pas tomber dans le piège de ceux qui rêvent de nous voir divisés. Ils seraient bien trop heureux... **Ils n'y parviendront pas !**

Nous comptons sur votre soutien, vous pouvez compter sur notre détermination et notre engagement. Nous vous tiendrons informés de la suite de nos actions.

Votre Fédération.

Retrouvez ce communiqué sur notre site, Rubrique Communications / Actualités.